



# ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

## Lignes

Question écrite n° 6113

### Texte de la question

M Pierre Bachelet attire l'attention de M le ministre des transports et de la mer sur les troubles de jouissance qu'occasionne pour les utilisateurs de nos compagnies aériennes nationales, l'utilisation des appareils de lignes régulières pour assurer le convoyage du courrier sur la région Corse. En effet, les grèves massives qui affectent de manière grave et continue le bon fonctionnement du service public du courrier, entraînent des retentions importantes de correspondance (plusieurs millions de lettres) et de colis, ce qui ne manque pas de placer l'aeropostale dans une situation des plus délicates. Il est particulièrement regrettable que les avions qui desservent la ligne Nice-Paris, aller-retour, soient parfois « détournés » vers la Corse, ce qui représente à chaque trajet un retard d'au moins une heure. De plus, cette ligne intérieure est reconnue comme étant l'une des plus chères au niveau européen. On peut s'interroger et même s'inquiéter des carences profondes que connaissent à l'heure actuelle nos services publics et en l'occurrence celui des postes et télécommunications qui ont des retombées sur celui des transports aériens. Il lui demande donc, en conséquence, de prendre, au niveau de l'Etat, toutes les mesures nécessaires pour que l'intérêt général prime enfin sur des revendications catégorielles, dont les repercussions économiques touchent les citoyens français, à titre individuel, mais aussi des entreprises telles que celles qui assurent des ventes par correspondance.

### Texte de la réponse

Reponse. - Depuis le 1er novembre 1988, l'administration des postes affrète à la compagnie nationale deux Airbus de type A 300 du lundi au vendredi ainsi qu'un Airbus de type A 310 le dimanche pour effectuer le transport de nuit du courrier entre Paris, la région du Sud-Est et la Corse. Ces vols sont effectués sans passagers à bord, le courrier étant chargé dans les soutes des avions. Les horaires de ces vols sont fixés de manière très stricte par la poste et programmés par Air France de manière à éviter, en principe, tout retard sur les vols passagers en aval et notamment le premier vol du matin au départ de Nice et à destination de Paris. Il arrive malheureusement que, pour des raisons techniques, météorologiques ou du fait de mouvements sociaux, les vols postaux soient perturbés dans leur déroulement. En conséquence, Air France s'efforcera, à compter du prochain programme d'été, de prévoir une marge suffisante entre vols postaux et vols passagers pour éviter ce type d'incidents.

### Données clés

**Auteur :** [M. Bachelet Pierre](#)

**Circonscription :** - Rassemblement pour la République

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 6113

**Rubrique :** Transports aériens

**Ministère interrogé :** transports et mer

**Ministère attributaire :** équipement, logement, transports et de la mer

Date(s) clé(s)

**Question publiée le** : 5 décembre 1988, page 3525